



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Absents : 1
Procurations : 6

Séance du 03 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

Date de la convocation :
29/06/2023

Secrétaire de séance :
Mme Christine LE PAGE

Etaients présents : MM. Ida **RUSSO**, Bruno **BONARDI**, Nathalie **COSTANZO**, Jean-Paul **COUSI**, Florence de **BOLLARDIERE**, Sandrine **ESTEBE**, Christian **HULOT**, Philippe **JAUREGUIBER**, François **LEMAITRE**, Christine **LE PAGE**, Danielle **LORRE**, Isabelle **NOIRAUT**, Jean-Marc **ROCACHER**, Yves **SOMBRIS**, Lilian **TERROU**, Bruno **VERMERSCH**

Ont donné procuration : MM. Michel **AZENS** à Christian **HULOT**, Fabienne **CAPOMAZZA** à Bruno **VERMERSCH**, Stéphane **DELAGE** à Bruno **BONARDI**, Jean-François **MARTINIÈRE** à Ida **RUSSO**, Eric **MORALES** à Sandrine **ESTEBE**, Mischa **REGGIANI** à Yves **SOMBRIS**

Etaients absents : Mme Brigitte CLARENS

**AFFAIRE N° 2023-03-02 – Construction d'une Salle Polyvalente Multi-Accueil et Associative
- Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre et autorisation de signature**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la délibération N° 2022-06-19 en date du 07/12/2022 portant lancement de la procédure de consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre et désignation des membres de la Commission « ad hoc » chargée d'analyser les offres et de donner ses conclusions concernant le résultat de cette consultation,
VU le rapport d'ouverture des plis et d'analyse des offres joint à la présente délibération,

EXPOSE :

Par délibération N° 2022-06-19 en date du 07/12/2022, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à lancer une consultation concernant le choix d'un Maître d'œuvre qui aura pour missions d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme de travaux défini par la Collectivité. Lors de cette même délibération ont été désignés les membres de la Commission « ad hoc » chargés de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse ainsi qu'au classement des offres.

Le marché de prestations intellectuelles a pour objet le choix d'un Maître d'œuvre concernant la construction d'une Salle Polyvalente Multi-Accueil et Associative, d'une superficie d'environ 1 150 m². A l'issue de la phase démolition de l'actuelle Maison des Associations, ce nouveau complexe offrira aux associations de la Commune (Foyer Rural, Ecole de musique, Ludothèque, Pôle Jeunesse et Pôle Aînés ...) des locaux adaptés à la pratique de leurs activités. Il pourra également être loué à des particuliers, des associations ou des entreprises pour des manifestations à caractère festif, familial

...

... / ...

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle du Maître d'Œuvre affectée aux travaux est de 2 500 000 € HT.

La présente consultation a été passée selon une procédure libre en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié le 03/02/2023 sur le site de la Dépêche du Midi (profil acheteur de la Commune).

A la date limite de remise d'une offre, 19 plis dématérialisés (dont 1 pli similaire déposé en double) ont été déposés sur la plateforme.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal les critères et sous-critères permettant le jugement des offres et l'attribution du marché :

1/ Prix de l'offre : noté sur 50 points – note pondérée à 40 %

2/ Valeur technique de l'offre : notée sur 50 points – note pondérée à 60 % avec les sous-critères suivants :

- Sous-critère 1 : qualité et pertinence de l'analyse contextuelle et des enjeux (noté sur 10 points)
- Sous-critère 2 : qualité et pertinence de la composition, de l'organisation, de l'expérience et des compétences de l'équipe assignée à l'exécution des prestations (noté sur 10 points)
- Sous-critère 3 : qualité et pertinence de la méthode de travail pour la réalisation des prestations et des modalités d'échanges (noté sur 10 points)
- Sous-critère 4 : délais d'exécution des prestations et planning prévisionnel détaillé des prestations à réaliser + proposition de phasage des études et des travaux (noté sur 10 points),
- Sous-critère 5 : appréciation des références présentées (noté sur 10 points).

Les membres de la Commission Spécifique se sont réunis le 16 mars 2023 à 16h00 pour procéder à l'ouverture des plis et le 31 mars 2023 à 14h00 pour procéder à l'analyse et au classement des candidatures et des offres.

A l'issue de la réunion d'ouverture des plis, l'offre du bureau d'architecture CALMES Bruno a été considérée comme anormalement basse (taux de rémunération 5,50 %). Une demande de justifications de l'offre a été demandée au candidat. Les arguments complémentaires apportés par le candidat pour justifier son offre n'ayant pas convaincu les membres de la Commission Spécifique, ces derniers ont décidé de rejeter cette offre au motif qu'elle paraissait anormalement basse et qu'elle pourrait mettre en difficulté l'exécution du contrat de Maîtrise d'œuvre.

Au regard de l'analyse des offres (*voir rapport d'ouverture des plis et d'analyse des offres ci-joint*) et conformément aux critères d'attribution du marché, les membres de la Commission « ad hoc » proposent d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Salle Polyvalente Multi-Accueil et Associative aux membres du groupement suivant classé en première position :

- ✓ NOOK Architecture (Architecte DPLG mandataire)
- ✓ SATEC Ingénierie (Bureau Etudes Fluides)
- ✓ Etudes et Recherches Techniques (Bureau Etudes Structures)
- ✓ Clip Ingénierie (Bureau Etudes Economie de la Construction)
- ✓ Emacoustic (Bureau Etudes Acoustique)

Pour un montant total de 165 000 € HT soit 198 000 € TTC avec répartition suivante des honoraires,

- ✓ NOOK Architecture : 104 450 € HT
- ✓ BET SATEC : 24 750 € HT
- ✓ BET ERT : 16 500 € HT
- ✓ BET CLIP INGENIERIE : 13 200 € HT
- ✓ BET EMACOUSTIC : 6 100 € HT

... / ...

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,

DECIDE:

- d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Salle Polyvalente Multi-Accueil et Associative au groupement cité ci-dessus pour un montant forfaitaire de rémunération de 165 000 € HT, soit 198 000 € TTC,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché de Maîtrise d'œuvre correspondantes avec le Cabinet d'Architecture NOOK (mandataire du groupement) ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à lancer les consultations pour les missions de Contrôle Technique, Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), Ordonnancement Pilotage et Coordination du chantier (OPC), Etudes de sols géotechniques en lien avec la présente opération sur la base de l'Avant-Projet proposé par le Maître d'œuvre,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum auprès des différents partenaires publics (Conseil Départemental, Conseil Régional, Métropole, Etat, CAF, ADEME ...),
- d'autoriser Madame le Maire à déposer toutes les autorisations administratives nécessaire à l'élaboration du projet et notamment la demande de permis de construire ...,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget annuel – Opération 2022-16 « centre ville ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Ida RUSSO

Le Secrétaire de séance,
Christine LE PAGE



*Certifié exécutoire
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures*

*Transmis en Préfecture le :
Publié ou Notifié le : - 6 JUL. 2023*

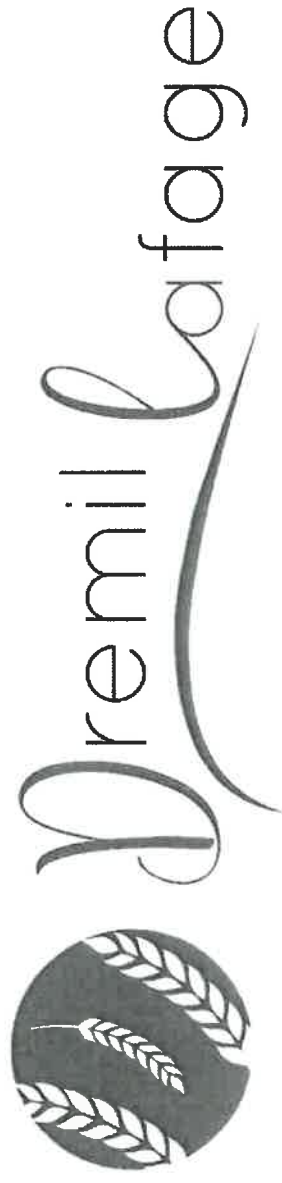
La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déferé préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.



**Commune de DREMIL-LAFAGE
(31280)**

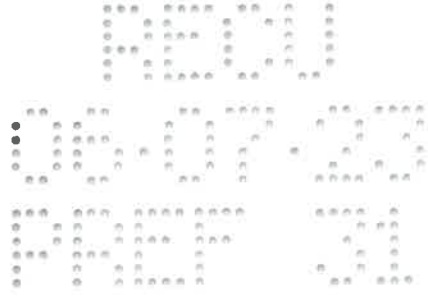
**Consultation d'un Maître d'œuvre
Pour la construction d'une Salle Polyvalente
Multi-Accueil & Associative**

RAPPORT D'OUVERTURE DES PLIS & D'ANALYSE DES OFFRES

Jeudi 16 mars 2023 – 14 h00 (ouverture des plis)

&

Vendredi 31 mars 2023 – 14h00 (analyse des plis et classement des offres)



PHASE 1 – Jeudi 16 Mars 2023 – 14h00 – Séance d'ouverture des plis en présence des membres de la Commission « ad hoc »

Convocation en date du 06/03/2023

Etaient présents : Mme Ida RUSSO (Maire) – M. GALLET (DGS) – MM. COUSI Jean-Paul – BONARDI Bruno – LEMAITRE François – HULOT Christian – CLARENS Brigitte

Etaient absents : /

Secrétaire : Mme PRADELLES Chantal

A – Personne publique contractante

Commune de DREMIL-LAFAGE
Adresse : 1 allée de l'Eglise – 31280 DREMIL-LAFAGE
Téléphone : 05.61.83.64.24 – Courrier électronique (service « Commande Publique ») : administration@dremil-lafage.fr

Personne ayant pouvoir pour engager la Collectivité :

Madame Ida RUSSO, Maire de DREMIL-LAFAGE

B – Objet de la consultation

Ce marché de prestations intellectuelles a pour objet la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Salle Polyvalente Multi-Accueil et Associatives, d'une superficie d'environ 1 150 m². Après démolition de l'actuelle Maison des Associations, ce nouveau complexe permettra, d'une part, d'accueillir les diverses associations qui y développeront leurs activités (Foyer Rural, Ecole de Musique, Pôle Jeunesse, Pôle des Aînés) et, d'autre part, pourra être loué à des particuliers, associatifs, entreprises, pour des manifestations festives, familiales.

La présente consultation – autorisée par délibération du Conseil Municipal N° 2022-06-19 en date du 07/12/2022 – doit permettre à la Collectivité de désigner un Maître d'œuvre qui aura pour missions d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme de travaux qui a été défini par la Collectivité (Maître d'Ouvrage) pour la réalisation de cette opération.

C – Procédure de passation

La présente consultation a été passée selon une procédure libre en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et le Code de la Commande Publique.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié le 08/02/2023 sur le profil acheteur de la Collectivité (Dépêche du Midi).

La procédure prévoit une phase d'ouverture et d'examen des plis par la commission « ad hoc » arrêtée par le Conseil Municipal dans sa séance du 07 décembre 2022. Elle est chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement d'éventuelles négociations.

Déroulement de la procédure : analyse des offres et des candidatures + négociation éventuelle + classement des offres avant attribution du marché par les membres du Conseil Municipal.

Mairie de DREMIL-LAFAGE 1 allée de l'Eglise 31280 DREMIL-LAFAGE

Tél. : 05.61.83.64.24 – Email : administration@dremil-lafage.fr

D – Date limite de remise des offres

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 10 Mars 2023 à 16h00. Les candidats devaient adresser leur offre par pli dématérialisée.

Nombre de plis reçus dans les délais :

- 19 plis ont été déposés sur la plateforme de la Dépêche du Midi
- 0 pli déposé hors délais

E – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation - à télécharger par les candidats - comprenait : un règlement de consultation – l'Acte d'Engagement et 3 annexes (Décomposition du prix forfaitaire + déclaration sur l'honneur + déclaration de sous-traitance) – le Cahier des Clauses Particulières

F – Contenu du dossier à remettre par les candidats

Les candidats devaient remettre une offre complète comprenant :

F1 – Dossier de la candidature :

- – Documents et renseignements relatifs à la situation juridique des candidats :

- 1/ - une lettre de candidature (DC1)
- 2/ - la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)
- 3/ - une déclaration sur l'honneur (= annexe 2 de l'Acte d'Engagement)
- 4/ - attestation d'assurance en cours de validité pour les risques professionnels (à fournir si candidat retenu)
- 5/ - extrait du Kbis
- 6/ - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet

- – Documents et renseignements concernant les capacités économiques et financières des candidats :

- ✓ déclaration concernant le CA global du candidat et, le cas échéant, le CA du domaine d'activité faisant l'objet du marché, sur les 3 derniers exercices disponibles,

- – Documents et renseignements nécessaires à l'appréciation des capacités des candidats :

- ✓ titres d'études et professionnels du candidat
- ✓ liste de références pour les principales missions effectuées au cours des 3 dernières années (+ illustrations éventuellement)
- ✓ déclaration indiquant les effectifs moyens annuel du candidat + personnel d'encadrement sur les 3 dernières années
- ✓ description de l'équipement technique, des moyens d'étude et de recherche

- – Certificats de qualification demandés aux candidats : Architecte inscrit à l'Ordre Français des Architectes ou diplômés

F2 – Dossier de l'offre :

- Acte d'Engagement
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) (Annexe 1 à l'AE)

Mairie de DREMIL-LAFAGE 1 allée de l'Eglise 31280 DREMIL-LAFAGE

Tél. : 05.61.83.64.24 – Email : administration@dremil-lafage.fr

- Note organisationnelle et méthodologique notamment :
 - ⇒ analyse contextuelle et appréhension des principaux enjeux et contraintes du projet,
 - ⇒ composition précise et détaillée de l'équipe
 - ⇒ organisation du travail au sein de l'équipe et modalités d'échanges envisagées
 - ⇒ méthodes de travail pour la réalisation des prestations pour chacune des tranches et éléments de mission (déroulement des prestations, respect des délais d'exécution mentionnés à l'AE ...
 - ⇒ planning prévisionnel du déroulement de la mission MO
 - ⇒ nombre de réunions prévues
 - ⇒ exemple de programme réalisé par le candidat
 - ⇒ devis descriptif et estimatif détaillé portant décomposition du prix des prestations propres à chaque élément de mission du marché

Attention : élimination de l'offre si elle ne comporte pas une proposition de prix ou une note organisationnelle et méthodologique

H – RAPPEL des critères et sous-critères permettant le jugement des offres et l'attribution du marché

Pour attribuer le marché à un Maître d'Oeuvre, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution suivants, selon la pondération indiquée, sur la base des éléments produits dans le cadre de l'offre et, après le cas échéant, une négociation :

1 - PRIX DE L'OFFRE : Prix des prestations (noté sur 50 points -pondéré à 40 %)

L offre la moins-disante obtiendra la meilleure note.

Les offres seront notées selon la formule suivante : coefficient de pondération x (montant de l'offre la moins-disante/montant de l'offre du candidat)

2 - VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (notée sur 50 points -pondérée à 60 %)

1. **Sous-critère C 1** : qualité et pertinence de l'analyse contextuelle et des enjeux (noté sur 10 points)
2. **Sous-critère C 2** : qualité et pertinence de la composition, de l'organisation, de l'expérience et des compétences de l'équipe assignée à l'exécution des prestations (noté sur 10 points)
3. **Sous-critère C 3** : qualité et pertinence de la méthode de travail pour la réalisation des prestations et des modalités d'échange (noté sur 10 points)
4. **Sous-critère C 4** : Délais d'exécution des prestations et planning prévisionnel détaillé des prestations à réaliser + proposition de phasage des études et des travaux (noté sur 10 points)
5. **Sous-critère C 5** : Appréciation des références présentées (noté sur 10 points)

❖ Les sous-critères C1 à C4 seront appréciés selon le barème ci-dessous :

	Pour un document inexistant	0 points
	Pour un document symbolique	2 points
Pour un document insuffisant (ex : développant la politique générale de l'entreprise en la matière mais sans déclinaison adaptée aux prestations considérées)		4 points
Pour un document conforme à la demande formulée au Règlement de la Consultation		6 points
Pour un document clair et détaillé, adapté aux spécificités des prestations à réaliser		8 points

Pour un document remarquablement élaboré, très développé, pertinent et particulièrement adapté aux spécificités des prestations considérées	10 points
---	-----------

❖ Concernant le Sous-Critère 5 :

Le maître d'ouvrage souhaite être accompagné par un maître d'œuvre pouvant se prévaloir de plusieurs expériences de réalisations de bâtiments publics, notamment en ce qui concerne des bâtiments de même nature. Par conséquent, ce critère sera évalué de la manière suivante :

- Aucune référence similaire : 2 points
- Une référence similaire : 4 points
- Deux références similaires : 6 points
- Trois références similaires : 8 points
- Quatre références similaires au moins : 10 points

L'appréciation attribuée pour le critère « Valeur Technique », après notation de chaque sous-critère, sera notée sur 50 points, pondérée par l'application du coefficient de ce critère, soit 60 %.

I – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES COMMUNIQUEES A L'ENSEMBLE DES CANDIDATS PENDANT LA PHASE DE CONSULTATION

En réponse aux demandes de précisions sollicitées par les candidats, des informations complémentaires ont été apportées aux candidats par le pouvoir adjudicateur (= Commune). Ces précisions sont résumées dans le tableau ci-après :

Questions posées	Réponses apportées
Cout d'objectif des travaux ?	2 500 000 € HT
Concours d'architecture envisagé ?	Concours envisagé mais le choix du maître d'ouvrage s'est porté sur une consultation MAPA
Description du programme de travaux & adresse des travaux	Programme du projet décrit dans le RC (p3) et le CCP (p4) – adresse du projet : 11 allée de l'église + plan parcellaire (section AB n°135) en zone UVA du PLU
Le bureau d'acoustique peut-il candidater à plusieurs groupements ?	oui
Le DPGF, le devis descriptif et estimatif : un seul document	oui
Liste des compétences attendues ?	Aptitudes du candidat à répondre aux missions telles que définies dans le CCP et permettant d'apporter la meilleure réponse architecturale, technique et économique aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage + aptitudes du candidat à apporter expertise et conseils pendant toute la durée de l'opération
Visite du site ?	Aucune visite du site n'est prévue

J – OUVERTURE DES OFFRES RECUES

Le Jeudi 16 Mars 2023 à 16h00, les membres de la Commission « Ad hoc » ont procédé à l'ouverture et l'analyse des plis.

Mairie de DREMIL-LAFAGE 1 allée de l'Eglise 31280 DREMIL-LAFAGE

Tél. : 05.61.83.64.24 – Email : administration@dremil-lafage.fr

K – CONTENU DES PROPOSITIONS

Les éléments de la candidature et de l'offre de chaque candidat sont reportés dans des tableaux récapitulatifs par candidats.

Conclusions (provisoires) :

L'offre présentée par le bureau d'études CALMES Bruno – d'un montant de 137 500 € HT (avec un taux de rémunération de 5,50 %) – paraît anormalement basse. Il sera donc demandé au candidat de justifier cette offre considérée comme anormalement basse par les membres de la Commission « ad hoc ».

PHASE 2 – Vendredi 31 Mars 2023 – 14h00 – Analyse et classement des candidats

Convocation en date du 16/03/2023

Etaient présents : Mme Ida RUSSO (Maire) – M. GALLET (DGS) – MM. COUSI Jean-Paul – BONARDI Bruno – LEMAITRE François – HULOT Christian – CLARENS Brigitte

Etaient absents : /

Secrétaire : Mme PRADELLES Chantal

1/ - Offre CALMES Bruno

Comme convenu lors de la dernière réunion, une demande de justifications de l'offre a été demandée le 20/03/2023 au candidat CALMES Bruno. Ce dernier a transmis un courrier en retour le 24/03 dernier avec maintien d'un taux de rémunération à 5,50 %.

Lecture des 2 courriers est faite par M. GALLET aux membres de la Commission « ad hoc ».

Analyse et Conclusions :

1/ précisions et justifications de l'offre : seul l'architecte Bruno CALMES apporte une réponse globale au nom des autres membres de son équipe. Par conséquent, la confirmation des éléments figurant dans l'offre n'est pas confirmée par les co-traitants à titre individuel,

2/ temps passé et personnel affecté pour chaque type de mission : le personnel du cabinet d'architecte affecté au suivi du projet paraît insuffisant (ex : responsable du projet absent en phase DET, gestion administrative réduite ...)

3/ coût horaire par rapport au temps passé par personne pour chaque mission y compris la phase « travaux » : on relève des incohérences entre l'offre proposée et la répartition par co-traitants. Ex : les honoraires du cabinet d'architecte sont inférieurs à ceux exprimés dans le tableau justificatif ; autre incohérence au niveau des honoraires de BETEM.

4/ détail du temps passé aux réunions avec l'utilisateur et aux réunions de présentation et de validation : 10 réunions sont prévues en phase « conception », ce qui s'avère insuffisant au regard des besoins de concertation avec le maître d'ouvrage et les utilisateurs

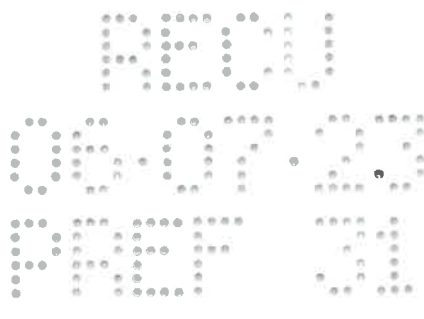
En conclusion :

- les réponses initiales et complémentaires du candidat Bruno CALMES mettent en évidence des incohérences sur l'appréciation des honoraires proposés.
- le taux de complexité retenu par le cabinet d'architecture est de 0,61 seulement. Il est trop bas au regard du projet de salle polyvalente décrit par le maître d'ouvrage (le guide édité par la Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques détermine un coefficient de complexité de 0,6 à 1,3, le taux moyen étant donc de 0,95).
- le taux d'honoraires de base pris par le candidat étant de 9 %, le taux de rémunération devrait donc être de $9 \times 0,95$, soit 8,55 % au lieu de 5,5 %.
- l'analyse du contexte urbain (zone urbanisée à quelques centaines de mètres), les contraintes architecturales (au regard du bâti ancien et de caractère environnant) et d'exécution sont sous évalués par le candidat.
- les délais d'exécution ramenés à 12 mois (alors qu'un délai de 15 mois est plus raisonnable au regard des contraintes du projet) ne sont pas réalistes

Par conséquent, à l'unanimité des votants, les membres de la commission « ad hoc » supposent que l'offre présentée par Bruno CALMES peut être considérée comme anormalement basse et qu'elle pourrait mettre en difficulté l'exécution du contrat de maîtrise d'œuvre.

Il est ensuite procédé à l'analyse et aux classements des autres offres.

... / ...



L – NOTATION DE L'OFFRE selon les critères et sous-critères mentionnés dans le Règlement de Consultation

1 – Prix des prestations (noté sur 50 points – pondération à 40 %)

2 – Valeur technique de l'offre (notée sur 50 points - pondération à 60 %)

Critères	CALMES BRUNO	ARCOSER	NOOK	SCHWAB	AMARE
Prix des prestations HT	40%				
Note/50 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x50	137 500	160 000	165 000	182 500	191 250
Note totale obtenue sur le critère "prix" (/50)	Offre anormalement basse	50,00	48,50	44,00	42,00
Note totale pondérée sur le critère "prix" (40%)		20,00	19,40	17,60	15,80
Valeur Technique de l'offre	60%				
Sous-critère C1 : qualité et pertinence de l'analyse contextuelle et des enjeux (s/10 points)	Analyse symbolique et généraliste, pas d'analyse contextuelle, pas de mention des enjeux, présence d'une "coquille" due à un copier/coller (salle-omnisport & église) (Commune de Leguevin) Note : 2/10	Analyse contextuelle mise en avant bien comprise (évolution de la Commune et des besoins associatifs pris en considération), création/maintenance d'un lien architectural avec l'existant en CV, présence du tissu urbain voisin ...) Note : 10/10	Note méthodologique (6 pages) symbolique, généraliste, non contextuelle, sans mention des enjeux Note : 2/10	Note méthodologique (6 pages) symbolique, généraliste, non contextuelle, sans mention des enjeux Note : 2/10	Note méthodologique (6 pages) symbolique, généraliste, non contextuelle, sans mention des enjeux Note : 2/10
Sous-critère C2 : qualité et pertinence de la composition, de l'organisation, de l'expérience et des compétences de l'équipe assignée à l'exécution des prestations (s/10 points)	Organisation (équipe restreinte) expérience, compétences semblent conformes à ce type de projet Note : 6/10	Organisation renforcée (3 archi), expérience, compétences semblent conformes à ce type de projet Note : 10/10	Organisation non décrite, expérience, compétences semblent conformes à ce type de projet Note : 2/10	Organisation restreinte (3 personnes) et solidaire, expérience commune sur d'autres projets, compétences (30 ans expérience) semblent conformes à ce type de projet Note : 6/10	Organisation restreinte (3 personnes) et solidaire, expérience commune sur d'autres projets, compétences (30 ans expérience) semblent conformes à ce type de projet Note : 6/10

<p>Sous-critère 3 : qualité et pertinence de la méthode de travail pour la réalisation des prestations et des modalités d'échange (s/10 points)</p>	<p>(ARCOSER)</p> <p>En phase travaux : présence quasi quotidienne, en phase réalisation : 1 réunion hebdomadaire, ne développe pas suffisamment les modalités d'échange avec le maître d'ouvrage</p> <p>Concl. : insuffisant Note : 4/10</p>	<p>(NOOK)</p> <p>Réunions travail & échanges réguliers, tenue d'un carnet de bord des échanges, projections assurées lors réunions, présence assidue/régulière sur chantier (1 visite à minima/semaine pour vérifier avancement travaux ...</p> <p>Note : 10/10</p>	<p>(SCHAWB)</p> <p>Réunions de travail régulières, maquette numérique pour clarté présentation et communication, ne développe pas les modalités d'échanges avec le Maître d'Ouvrage, les entreprises, les autres intervenants ...</p> <p>Note : 2/10</p>	<p>(AMARE)</p> <p>Réunions de travail organisées aux diff. stades du projet (parfois sans la présence de l'architecte)</p> <p>Note : 4/10</p>
<p>Sous-critère 4 : délais d'exécution des prestations et planning prévisionnel détaillé des prestations + proposition de phasage des études et des travaux (s/ 10 points)</p>	<p>Livraison : Juillet 2025</p> <p>Mise à disposition : Sept 2025</p> <p>Pas de proposition de phasage datée (doc symbolique)</p> <p>Concl. Insuffisant Note : 4/10</p>	<p>Planning par type de mission de mai 2023 à mars 2025 + planning détaillé prévisionnel pour chaque phase</p> <p>Note : 10/10</p>	<p>Aucune mention concernant la livraison/mise à disposition du bâtiment, pas de planning, pas de proposition de phasage</p> <p>Note : 0/10</p>	<p>Planning des travaux sur 24 mois uniquement (réaliste ?)</p> <p>Note : 2/10</p>
<p>Sous-critère 5 : appréciation des références présentées (s/10 points)</p>	<p>Nbreuses réf. réhabilitation, extension, mise aux normes, peu de réf. similaires</p> <p>Concl : insuffisant Note : 2/10</p>	<p>Nombreuses réf. opérations publiques (création./extension) y compris dans des domaines similaires</p> <p>Note : 8/10</p>	<p>Nbr réf. dans le logement collectif, peu de réf. dans la réalisation de bâtiments publics</p> <p>Note : 4/10</p>	<p>Projets réalisés, médicaux, de santé, locaux commerciaux, peu de réf similaires</p> <p>Note : 2/10</p>
<p>Note totale obtenue sur le critère "qualité" (/50)</p>	<p>18,00</p>	<p>48,00</p>	<p>10,00</p>	<p>16,00</p>
<p>Note totale pondérée sur le critère "qualité" (60%)</p>	<p>11,40</p>	<p>28,80</p>	<p>6,00</p>	<p>9,60</p>
<p>Note finale [A+B]</p>	<p>31,40</p>	<p>48,20</p>	<p>23,60</p>	<p>25,40</p>
<p>Classement final</p>	<p>offre rejetée</p>	<p>1er</p>	<p>16ème</p>	<p>14ème</p>

Critères		MALACAN - MARTRE	11 BIS STUDIO
Prix des prestations HT Note/50 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x50		192 500	195 000
Note totale obtenue sur le critère "prix" (/50)		41,50	41
Note totale pondérée sur le critère "prix" (40%)		16,60	16,4
Valeur Technique de l'offre			
Sous-critère C1 : qualité et pertinence de l'analyse contextuelle et des enjeux (s/10 points)	Analyse contextuelle généraliste intégrant des démarches de qualité, environnementale, performance énergétique, respect enveloppe budgétaire MAIS sans mention de la prise en compte du voisinage urbain immédiat Note : 6/10	Analyse contextuelle généraliste mais prop. étude mutualisation équip publics, intégration démarches environnementale, performances acoustiques, énergétiques, questionnement sur le stationnement ... Note : 6/10	
Sous-critère C2 : qualité et pertinence de la composition, de l'organisation, de l'expérience et des compétences de l'équipe assignée à l'exécution des prestations (s/10 points)	Équipe de MO (8 collaborateurs), expérience (1978), constructions neuves ou restructurations dont equip publics, organisation basée sur Plan Qualité Projet (PQP) Note : 6/10	Equipe MO (4 collaborateurs), avec expérience et compétences Note : 6/10	

<p>(MALACAN-MARTRES)</p> <p>Réunions hebdomadaires/suivi chantier, plusieurs réunions au lancement du projet, réunions mensuelles (APS/APD/PRO), réunion hebdomadaire/phase travaux + réunions intermédiaires Note : 8/10</p> <p>Sous-critère 3 : qualité et pertinence de la méthode de travail pour la réalisation des prestations et des modalités d'échange (s/10 points)</p>	<p>(11 BIS STUDIO)</p> <p>Au démarrage du projet, échanges avec le M d'Ouvrage, les associations pour la conception interne. En phase réalisation : réunions hebdomadaires. En phase PC, consulter les services instructeurs Note : 8/10</p>
<p>Sous-critère 4 : délais d'exécution des prestations et planning prévisionnel détaillé des prestations + proposition de phasage des études et des travaux (s/ 10 points)</p>	<p>Répartition des tâches + méthodes travail + délais pour chq mission détaillés dans un tableau Pas de planning et pas de référence aux délais impartis par le DCE Note : 4/10</p>
<p>Sous-critère 5 : appréciation des références présentées (s/10 points)</p>	<p>Des références de qualité, 1 projet un peu similaire (Labège)/2019-2020 Note : 6/10</p>
<p>Note totale obtenue sur le critère "qualité" (/50)</p>	<p>30</p>
<p>B</p> <p>Note totale pondérée sur le critère "qualité" (60%)</p>	<p>18</p>
<p>Note finale [A+B]</p>	<p>34,4</p>
<p>Classement final</p>	<p>8ème</p>

30
18
34,4
8ème

Critères	MUTIKO	PEYTAVIN	3 ARCHITECTES	TOCRAULT DUPUY	GOUBERT LANDES
Prix des prestations HT Note/50 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x50	197 500	197 500	199 500	200 000	200 000
Note totale obtenue sur le critère "prix" (/50)	40,50	40,50	40,00	40,00	40,00
Note totale pondérée sur le critère "prix" (40%)	16,20	16,20	16,00	16,00	16,00
Valeur Technique de l'offre	60%				
Sous-critère C1 : qualité et pertinence de l'analyse contextuelle et des enjeux (s/10 points)	Analyse contextuelle évoquée (église, habitat, qualité architecturale CV) création/maintien d'un lien architectural avec l'existant en CV, présence du tissu urbain voisin ... mais n'évoque par l'évolution démographique Note : 8/10	Analyse symbolique et généraliste, pas d'analyse contextuelle, pas de mention des enjeux Note : 2/10	Analyse contextuelle évoquée (église, habitat, qualité architecturale CV), présence du tissu urbain voisin ..., croquis avec insertion site, mais n'évoque par l'évolution démographique Note : 8/10	Analyse contextuelle évoquée (église, habitat, qualité architecturale CV), présence du tissu urbain voisin ..., croquis avec insertion site, mais n'évoque par l'évolution démographique Note : 8/10	Analyse contextuelle évoquée (église, habitat, qualité architecturale CV, maisons) Non précisée : présence du tissu urbain voisin ..., problématique acoustique, possibilité d'évolution du bâtiment/démographique Note : 6/10
Sous-critère C2 : qualité et pertinence de la composition, de l'organisation, de l'expérience et des compétences de l'équipe assignée à l'exécution des prestations (s/10 points)	Organisation équipe expérimentée (3 archi confirmés) et pluridisciplinaire, expérience, compétences semblent conformes à ce type de projet Note : 10/10	Organisation adaptée (3 archi) expériences, compétences semblent conformes à ce type de projet Note : 8/10	Organisation équipe expérimentée (3 archi confirmés) et pluridisciplinaire, expérience, compétences semblent conformes à ce type de projet Note : 8/10	Organisation équipe expérimentée (4 archi confirmés) et pluridisciplinaire, expérience, compétences semblent conformes à ce type de projet Note : 8/10	Organisation équipe expérimentée (3 archi confirmés) et pluridisciplinaire, expérience, compétences semblent conformes à ce type de projet Note : 10/10

	(MUTIKO)	(PEYTAVIN)	(3 ARCHITECTES)	(TOCRAULT DUPUY)	(GOUBERT LANDES)
Sous-critère 3 : qualité et pertinence de la méthode de travail pour la réalisation des prestations et des modalités d'échange (s/10 points)	Réunions travail & échanges régulières y compris avec utilisateurs, nbre de réunions précisé par missions + présence aux réunions de chantiers Note : 8/10	Tout au long du projet, comité de pilotage & comité technique pour échanges avec le Mouvrage, et les utilisateurs. Réunions hebdomadaires Note : 8/10	Réunions travail & échanges réguliers y compris avec utilisateurs, nbre de réunions précisé par missions + présence aux réunions hebdomadaires de chantiers Note : 10/10	Réunions travail & échanges régulières y compris avec utilisateurs, nbre de réunions précisé par missions + présence aux réunions hebdomadaires de chantiers Note : 8/10	Aucune précision concernant les méthodes de travail, les échanges avec élus ou utilisateurs Note : 4/10
Sous-critère 4 : délais d'exécution des prestations et planning prévisionnel détaillé des prestations + proposition de phasage des études et des travaux (s/ 10 points)	Aucune précision concernant le planning du projet, pas de planning joint à l'offre (juste mention MAU planning prévisionnel) Note : 2/10	Aucune proposition Note : 2/10	Délai d'exécution conforme au DCE + planning prévisionnel Note : 10/10	Délai d'exécution conforme au DCE + planning prévisionnel Note : 10/10	Aucune proposition de planning ou référence au planning figurant au DCE Note : 2/10
Sous-critère 5 : appréciation des références présentées (s/10 points)	Nombreuses réf. opérations publiques (création./extension) y compris dans des équip publics (milieu scolaire) Note : 8/10	Plusieurs réf. opérations publiques (création./extension) y compris dans des équip publics (festivités, activités sportives/associatives ...) Note : 10/10	Plusieurs réf. opérations publiques (+ structures bois) y compris dans des équip publics (festivités, activités sportives/associatives, scolaires ...) Note : 8/10	Plusieurs réf. opérations publiques y compris dans des équip publics (festivités, activités sportives/associatives, scolaires ...) Note : 8/10	Plusieurs réf. opérations publiques y compris dans des équip publics (festivités, activités sportives/associatives, scolaires ...) Note : 3/10
Note totale obtenue sur le critère "qualité" (/50)	36,00	30,00	44,00	42,00	30,00
Note totale pondérée sur le critère "qualité" (60%)	21,60	18,00	26,40	25,20	18,00
Note finale [A+B]	37,80	34,20	42,40	41,20	34,00
Classement final	6ème	9ème	3ème	5ème	10ème

Critères		BM & B	ALMUDEVER
Prix des prestations HT			
Note/50 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x50		212 500	212 500
Note totale obtenue sur le critère "prix" (/50)		37,50	37,5
Note totale pondérée sur le critère "prix" (40%)		15,00	15,00
Valeur Technique de l'offre			
<p>Analyse contextuelle en lien avec changement mode de vie/travail et besoin de plus de convivialité, création/maintien d'un lien architectural avec l'existant en CV, présence du tissu urbain voisin ...)</p> <p>Sous-critère C1 : qualité et pertinence de l'analyse contextuelle et des enjeux (s/10 points)</p>		<p>Analyse contextuelle en lien avec changement mode de vie/travail et besoin de plus de convivialité, création/maintien d'un lien architectural avec l'existant en CV, présence du tissu urbain voisin ...)</p> <p>++réflexion d'ensemble avec projet Habitat/Commerces P2i</p> <p>Note : 10/10</p>	<p>Analyse contextuelle évoquée (CV, église, parvis, poste, mairie, commerces, habitat proche, aires de stationnement), qualité architecturale à maintenir, isolation phonique intérieure/extérieure, mais n'évoque pas l'évolution démographique</p> <p>Note : 8/10</p>
<p>Sous-critère C2 : qualité et pertinence de la composition, de l'organisation, de l'expérience et des compétences de l'équipe assignée à l'exécution des prestations (s/10 points)</p>		<p>Organisation équipe expérimentée (3 archi confirmés) et pluridisciplinaire, expérience, compétences semblent conforme à ce type de projet</p> <p>Note : 10/10</p>	<p>Organisation équipe expérimentée, pluridisciplinaire, expérience, compétences semblent conforme à ce type de projet</p> <p>Note : 10/10</p>

<p>Sous-critère 3 : qualité et pertinence de la méthode de travail pour la réalisation des prestations et des modalités d'échange (s/10 points)</p>	<p>(BM & B)</p> <p>Réunions travail & échanges régulières avec Commune, BET ... y compris avec architectes, nombre de réunions précisé par missions + présence aux réunions hebdomadaires de chantiers Note : 8/10</p>	<p>(ALMUDEVER)</p> <p>Réunions travail & échanges réguliers avec collectivité, entreprises, cotraitants ... nombre de réunion précisé par missions et étapes du projet, présence aux réunions hebdomadaires de chantiers, présentations à la population, aux utilisateurs de la salle Note : 10/10</p>
<p>Sous-critère 4 : délais d'exécution des prestations et planning prévisionnel détaillé des prestations + proposition de phasage des études et des travaux (s/ 10 points)</p>	<p>Délais d'exécution respecté, timing bien détaillé, anticipation sur dépôt PC, réunion Comm.Sécurité, démolition bâtiment ... Note : 10/10</p>	<p>Délais d'exécution conforme, respecté, timing bien détaillé, anticipation sur dépôt PC, réunion avec Comm Sécurité ... Note : 10/10</p>
<p>Sous-critère 5 : appréciation des références présentées (s/10 points)</p>	<p>Plusieurs réf. opérations publiques (création,/extension) y compris dans des équip publics (festivités, activités sportives/associatives ...) Note : 8/10</p>	<p>Plusieurs réf. opérations publiques y compris espaces culturels, salles polyvalentes (énumération non assortie de photos) Note : 6/10</p>
<p>Note totale obtenue sur le critère "qualité" (/50)</p>	<p>46</p>	<p>44</p>
<p>Note totale pondérée sur le critère "qualité" (60%)</p>	<p>27,60</p>	<p>26,40</p>
<p>Note finale [A+B]</p>	<p>42,6</p>	<p>41,4</p>
<p>Classement final</p>	<p>2ème</p>	<p>4ème</p>

Critères		DORMIGNY	V2S	ARC & FACT	ASAKA
Prix des prestations HT					
	Note/50 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x50	212 500	225 000	225 000	248 750
	Note totale obtenue sur le critère "prix" (/50)	37,50	35,50	35,50	32,00
A	Note totale pondérée sur le critère "prix" (40%)	15,00	14,20	14,20	12,80
Valeur Technique de l'offre					
	Sous-critère C1 : qualité et pertinence de l'analyse contextuelle et des enjeux (s/10 points)	Aucune analyse contextuelle (document inexistant) Note : 0/10	Analyse symbolique et généraliste, aucune analyse contextuelle, pas de mention des enjeux Note : 2/10	Analyse succincte contextuelle évoquée (église, habitat, qualité architecturale CV, présence du tissu urbain voisin ...), mais n'évoque aucun enjeu particulier Note : 5/10	Analyse contextuelle évoquée (église, habitat, qualité architecturale CV), présence du tissu urbain voisin ...), nécessité de créer/maintenir liaisons, voies piétonnes et cyclables croquis avec insertion site, évoque projet immobilier futur, pistes réflexions architecturales avec projets photos ... Note : 9/10
	Sous-critère C2 : qualité et pertinence de la composition, de l'organisation, de l'expérience et des compétences de l'équipe assignée à l'exécution des prestations (s/10 points)	Equipe expérimentée (2-3 archi confirmés) et pluridisciplinaire, expérience, compétences semblent conformes à ce type de projet MAIS pas d'organigramme ou d'infos compl. sur les missions assurées Note : 2/10	Organisation et équipe adaptés (3 archi-13 collaborateurs) expériences, compétences semblent conformes à ce type de projet Note : 9/10	Organisation équipe expérimentée (8 archi confirmés) et pluridisciplinaire, compétences semblent conformes à ce type de projet Note : 9/10	Agence créée le 27/01/2023 mais 12 ans expérience, 2 archi confirmés associés, équipe pluridisciplinaire, expérience, compétences domaines éducation/sport, logement étudiants, habitat, logements étudiants, culture, tertiaire ... pas dans un domaine semblable au projet Note : 6/10

	(DORMIGNY)	(V2S)	(ARC & FACT)	(ASAKA)
Sous-critère 3 : qualité et pertinence de la méthode de travail pour la réalisation des prestations et des modalités d'échange (s/10 points)	Aucune présentation de la méthode de travail adoptée, aucune information sur les modalités d'échanges (documents inexistants) Note : 0/10	Tout au long du projet, comité de pilotage & comité technique pour échanges avec le Mouvrage, et les utilisateurs. Réunions hebdomadaires Note : 9/10	Réunions travail & échanges réguliers et nbre de réunions précisé par missions + présence aux réunions hebdomadaires de chantiers Note : 8/10	Réunions travail & échanges régulières y compris avec les utilisateurs, nbre de réunions précisé par missions + présence aux réunions hebdomadaires de chantiers Note : 9/10
Sous-critère 4 : délais d'exécution des prestations et planning prévisionnel détaillé des études et travaux (s/ 10 points)	planning prévisionnel d'exécution du projet sans détails complémentaires) mais respectueux des délais imposés Note : 5/10	délai d'exécution conforme au DCE + planning prévisionnel Note : 10/10	délai d'exécution non conforme au DCE + planning prévisionnel non complet (phases ESQ à ACT), soit de Mai 2023 à Avril 2024 Note : 4/10	délai d'exécution conforme au DCE + planning prévisionnel : NON car délais non réalisables notamment pour la consultation des entreprises mais solutions proposées sur autres temps de mission Note : 5/10
Sous-critère 5 : appréciation des références présentées (s/10 points)	en matière de création similaires, références antérieures (2008-2014-2018) et plus récemment des références rénovations, mise aux normes ... Note : 8/10	Plusieurs réf. opérations publiques (création./extension) y compris dans des équip publics (festivités, activités sportives/associatives ...) Note : 10/10	Pas mention d'expériences dans le domaine équipements publics (logements, programmes immobiliers, résidences services, enseignement, tertiaire ...) Note : 2/10	peu de réf. opérations publiques y compris dans des équip publics (festivités, activités sportives/associatives, scolaires ...) Note : 2/10
Note totale obtenue sur le critère "qualité" (/50)	16,00	38,00	26,00	30,00
Note totale pondérée sur le critère "qualité" (60%)	9,60	22,80	15,60	18,00
Note finale [A+B]	24,60	37,00	29,80	30,80
Classement final	15ème	7ème	13ème	12ème

M – DECISION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « AD-HOC »

Au terme de l'analyse des offres et des candidatures et compte-tenu des notes attribuées à chacun des candidats suite à l'examen de chaque critère par candidat, il est proposé d'attribuer le marché de Mission de Maîtrise d'œuvre au Cabinet NOOK Architecte, classé en 1ere position du classement général.

SIGNATURE DES MEMBRES DE LA COMMISSION « AD HOC » :

Le **31/03/2023**

Les **membres de la Commission :**

Le Pouvoir Adjudicateur,
Mme Edm. RUSSO, Maire



M. COUSI Jean-Paul

Handwritten signature of M. Cousi Jean-Paul in blue ink.

M. BONARDI Bruno

Handwritten signature of M. Bonardi Bruno in blue ink.

M. LEMAITRE François

F.L.
Handwritten signature of M. Lemaître François in blue ink, consisting of several horizontal strokes.

M. HULOT Christian

Handwritten signature of M. Hulot Christian in blue ink.

Mme CLARENS Brigitte

Handwritten signature of Mme Clarens Brigitte in blue ink.